



# EDVIGE, la Big Sister

Portant le nom d'une vieille copine, EDVIGE ne s'est pas pour autant fait que des amis. Le projet a suscité une levée de bouclier d'ampleur. Un recours au Conseil d'Etat – initié par un Lyonnais – est actuellement en cours. Petit décryptage pour mieux en comprendre les enjeux.

Instituée par un décret du Ministère de l'Intérieur du 27 juin 2008, EDVIGE (Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale) devait remplacer les fichiers des Renseignements Généraux (RG) et de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), réunis depuis peu, au sein d'une structure unique, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur. Données administratives, informations fiscales et patrimoniales, sur les fréquentations, la vie sexuelle ou la santé, ce fichier visait initialement deux catégories : les personnalités publiques (politiques, responsables syndicaux, économiques, chefs religieux...) ainsi que toute « *personne susceptible de porter atteintes à l'ordre public* », et ceci dès 13 ans.

Le décret a déclenché la colère d'associations, de politiques et de partenaires sociaux de tout bord. Plus de 200 000 personnes ont signé la pétition « Non à Edvige » mise en ligne sur internet. <sup>1)</sup>

Car, contrairement au casier judiciaire qui recense uniquement des jugements réellement prononcés, EDVIGE devait contenir toute personne « *susceptible* » de commettre crime ou délit. « *On est fiché, non pour ce que l'on a fait, mais pour ce que l'on pourrait faire, on est potentiellement délinquant donc on est surveillé* », écrit Christophe Barbier, directeur de la rédaction de L'Express, magazine pas spécialement connu pour ses penchants révolutionnaires. Avant de comparer EDVIGE à un mélange entre le film *Minority Report* et 1984 de George Orwell. <sup>2)</sup>

Pour l'avocate, Odile Belinga, également présidente Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme (signataire de la pétition), ce type de fichier porte, en effet, atteinte au droit à la présomption d'innocence. « *Sur quels critères peut-on juger si quelqu'un est 'susceptible' ou pas ?* », s'interroge-t-elle. Et de conclure : « *Le fichage ne doit concerner que des gens qui sont passés à l'acte* ».

La levée de bouclier ne s'est alors pas fait



attendre. Et c'est un Lyonnais, Etienne Tête, adjoint Verts à la Mairie de Lyon, qui a tiré le premier en déposant un recours devant le Conseil d'Etat. « *L'Etat ne peut pas mettre sur fiche des personnes non délinquantes. Selon la Convention des Droits de l'Homme, ce n'est pas légal* », s'insurge l'écu, pour qui, trois choses posent problème : « *La présence des mineurs, les données sur la vie sexuelle et la santé, et le fait qu'on n'ait pas le droit à l'oubli* ». Sans oublier « *l'amalgame pas très élégant entre les hommes publiques et les personnalités menaçant la sécurité publique* ».

## Perspectives

La fronde anti-Edvige a été si forte que Michelle Alliot-Marie a dû revoir sa copie à la demande du Président de la République. Dans les dernières corrections médiatisées courant septembre, les personnalités publiques seraient ôtées du fichier, un « *répertoire administratif* »,

devant être créé à part. La vie sexuelle et la santé ont été retirées. Et la notion d'atteinte à « l'ordre public », très large, a été remplacée par celle de « *sécurité publique* », plus restreinte. Au final EDVIGE deviendrait EDVIRSP : « *Exploitation Documentaire et de la Valorisation de l'Information relative à la Sécurité Publique* ». Patronyme beaucoup moins sexy, pour un projet toujours contesté. Le projet EDVIGE 2 est actuellement examiné par la CNIL. Après quoi, le Conseil d'Etat rendra sa décision, qui n'est pas attendue avant la fin de l'année. Entre temps, le collectif « Non à Edvige » entend se mobiliser le 16 octobre à l'occasion de la Sainte Edvige, pour disent-ils, « *lui faire sa fête* ».

Aurélie Marois

1) <http://nonaedvige.ras.eu.org/>

2) L'Express, 11 septembre 2008, ([www.lexpress.fr/actualite/societe/edvige-le-fichier-qui-fache\\_563163.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/edvige-le-fichier-qui-fache_563163.html))

## Réactions de spécialistes lyonnais

A Lyon, le débat autour de la vidéo-surveillance, autre outil au service de la sécurité publique, a impulsé la création du Collège d'Ethique, composé d'élus municipaux et de personnalités de la société civile. Lyon Chez Moi y a recueilli quelques réactions sur EDVIGE :

**Jérôme Maleski (PS)** : « Je suis choqué qu'on fiche des mineurs à partir de 13 ans. Et puis, que veut dire 'droit à l'oubli' ? C'est d'un autre temps. Ça donne l'impression d'être en plein droit canon avec rémission des péchés. Il faut retirer cette partie »

**Nicole Gay (PC)** : « Une suspicion sur

des enfants de 13 ans est insupportable. Cela est dangereux pour leur entrée dans leur vie d'adulte et peut peser sur leur avenir. Je suis pour le retrait définitif de ce projet ».

**Christophe Geourjon (Modem)** :

« Ce type de fichier n'est pas nouveau. EDVIGE peut néanmoins connaître des dérives et mérite une attention particulière. Avoir un structure autonome [pour surveiller EDVIGE], tel est l'enjeu ».

**Patrick Huguet (UMP)** : « Ce type de fichier n'est pas nouveau. Dès qu'on crée une situation inhabituelle on est fiché par des services sociaux, médicaux ou policiers. C'est très bien que des personnes soient recensées si elles sont susceptibles de faire des victimes. »

